



Déclaration FSU au CTA de Bordeaux du 22 juin 2022

Le résultat des dernières élections législatives marquera-t-il un coup d'arrêt aux réformes verticales et régressives caractéristiques d'une politique néolibérale? Il s'accompagne aussi d'une montée toujours plus préoccupante des idées de l'extrême droite. Celle-ci est la conséquence d'une pratique autoritariste du pouvoir. Depuis 2017, la contestation du rôle des syndicats, et autres corps intermédiaires, comme acteurs de la démocratie sociale est pleinement assumée par les « ordonnances Macron » de 2017 ou encore la loi de transformation de la Fonction publique de 2019. Tant que ces mesures ne seront pas remises en cause, on ne pourra croire au désir de démocratie du président réélu.

La mise en place d'un « Conseil National de la Refondation » comme gage d'un changement de méthode pour le futur quinquennat laisse dubitatif. On ne peut que s'interroger sur la sincérité d'une telle démarche à la suite de l'instrumentalisation des « cahiers de doléances » et de la « convention citoyenne » du 1^{er} quinquennat. Le nom de ce nouvel organisme, qui usurpe au Conseil National de la Résistance son acronyme hautement symbolique, a pour objectif annoncé de reculer l'âge de départ à la retraite et d'acter la fin des solidarités intergénérationnelles.

Le message envoyé par les électeur.trices est aussi la conséquence d'un bilan désastreux et des errements d'une campagne qui s'est éloignée des vrais enjeux et notamment du service public d'éducation. Emmanuel Macron a tenté de focaliser l'attention sur sa vision de « l'école du futur » ou du retour des mathématiques en Première générale à la rentrée sous la forme bien dérisoire d'une option. Qu'il s'arroge le monopole de ces annonces interroge par ailleurs sur la place du nouveau ministre muet, chargé pourtant de faire oublier le précédent.

Un futur bien inquiétant semble ainsi se dessiner pour l'école. Au nom de l'adaptation au local, le recrutement serait à la main des chefs d'établissement, la rémunération et les conditions de travail étant elles liées au contrat au détriment du statut. Sous couvert de "liberté et flexibilité", la contractualisation et l'externalisation des missions de service public s'étendraient. La mise en œuvre des *CLA* ou des *cités éducatives* illustrent parfaitement l'entrisme étendu du privé dont les effets négatifs sur les systèmes scolaires sont dorénavant identifiés : dégradation des résultats, mise en concurrence généralisée, renforcement des inégalités sociales et territoriales, ségrégation scolaire accrue...

Dans ce contexte, la FSU se réjouit de la toute récente décision du Conseil d'État concernant la fin de la certification en langue anglaise pour les BTS, DUT et Licence. Elle met un frein aux velléités présidentielles de marchandisation des diplômes à laquelle la FSU est fermement opposée.

Pour nous, les urgences sont ailleurs :

- urgence pour les salaires : une revalorisation sans contreparties doit être inscrite dans la loi de finance rectificative que la future majorité gouvernementale, devra préparer pour l'été.

- urgence pour le recrutement : l'effondrement du nombre d'admis aux concours de l'enseignement aggravé par la dernière réforme, témoigne du désintérêt des étudiant.e.s pour nos métiers. Il est vrai que postuler pour un poste rémunéré à 1,1 fois le SMIC après 5 ans d'études a de quoi faire réfléchir ! La FSU continue de se mobiliser pour une autre réforme de la formation et des concours. Les lauréat.e.s issu.e.s des master MEEF seront affecté.e.s à plein temps à la rentrée prochaine. Nous vous demandons Mme la rectrice de leur octroyer une décharge de service dans le cadre de l'arrêté du 4 février 2022.
- urgence pour le remplacement : plus assuré faute de personnels titulaires ou non, cela conduit même jusqu'à la remise en cause des examens comme pour la technologie au DNB.
- urgence pour l'inclusion : la SEGPA, à l'odj de ce CTA, est un outil efficace contre l'échec scolaire. Elle produit des parcours de réussite pour de nombreux.ses élèves, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ». Elle permet d'accéder à des formations qualifiantes et d'obtenir des diplômes. Elle contribue à la démocratisation scolaire et à ce titre doit être confortée.
- urgence pour les examens : il faut reprendre le chantier de rémunération des examens dans l'attente de leur rénovation, pour les rendre plus proches du terrain et plus formateurs pour les élèves.
- urgence de remettre à plat toutes les réformes concernant le lycée et le collège qui ont aggravé les difficultés de fonctionnement sans réduire les inégalités territoriales, sociales et de genre.
- urgence de rénover le bâti de l'éducation nationale pour faire face au changement climatique. Pour la FSU, il est indispensable d'ouvrir rapidement des discussions sur ce dossier de fond avec les collectivités territoriales.

A propos du baccalauréat, les épreuves locales d'enseignements de spécialités ont pesé trop fortement sur les établissements générant de nombreux dysfonctionnements facteur de démobilisation chez les élèves. Cela porte atteinte au sens de l'examen du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire. De plus, les conditions de corrections sur Santorin dégradent les conditions de travail et dépossèdent les enseignant.e.s de l'acte fondamental de l'évaluation ne serait-ce que par des harmonisations sauvages en toute opacité. Nous dénonçons également tout détournement de l'outil en vue de contrôler et surveiller le travail des enseignant.e.s en temps réel.

L'obtention nécessaire des demi-journées banalisées pour la correction des épreuves de spécialité en Terminale, revendiquée sans relâche par la FSU, ne suffisent pas à résoudre la situation des correcteur.trices de lettres et de philosophie. Concernant l'EAF, notre académie est bien moins disante que d'autres dans la mise en œuvre des préconisations du CHSCTMEN défendues par la FSU.

Dans nos départements, le déséquilibre permanent de la balance postes/personnels entretenu volontairement par l'administration, notamment par l'interdiction de recrutement massif sur la liste complémentaire du CRPE, a fait quasiment disparaître les possibilités de mutations et d'adaptation de son propre rythme de vie au poste occupé : les ineat/exeat sont distillés à dose infinitésimale, de même que les disponibilités, les temps partiels, les congés de formation. Les enseignant-es, à bout de souffle, exsangues, sont irrémédiablement bloqué-es sur leur poste, sans possibilité de s'en extirper. La situation devient de plus en plus préoccupante dans les écoles et les établissements.

Ne voyant aucune perspective d'amélioration de leurs conditions de travail, les demandes de ruptures conventionnelles ou de démissions se multiplient tandis que le nombre de candidatures au concours se réduit comme peau de chagrin, entraînant automatiquement une aggravation du déficit en personnels !

Le flou du projet éducatif volontairement entretenu à propos de l'EPS fait penser qu'il ne s'agit pas d'une priorité forte. Si on peut relever la volonté d'augmenter de deux heures la pratique physique au collège, en réponse à la campagne des "4 heures d'EPS" menée par les enseignants d'EPS au sein de la FSU, on s'étonne de la terminologie employée et de l'annonce de 2 heures supplémentaires de "sport" et non « d'EPS » détournant les enjeux éducatifs et culturels de cet enseignement. Le doute plane donc sur l'encadrement, les temps de mise en place et la question d'un enseignement égalitaire est fortement posée.

En outre, le projet « BAC+3/ BAC-3 » dont on nous vante les mérites depuis plusieurs années serait finalisé. Il aurait pour conséquence principale de reléguer la moitié de la population scolaire à des formations et qualifications précaires. Quel progrès ! La FSU revendique un tout autre projet éducatif pour les jeunes. A l'adaptation et à l'employabilité nous opposons une école de l'égalité et de l'émancipation. Notre projet éducatif affiche clairement l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, le "tous éduquables" et le "plus et mieux d'école". Le triptyque démocratisation/ accès aux savoirs/émancipation est notre boussole pour permettre à tous les jeunes de comprendre le monde dans lequel ils vivent et d'acquérir les pouvoirs et les savoirs nécessaires pour agir sur lui.

Dans le cadre du décret prévu par l'article 10 de la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire qui sera présenté au CTM du 6 juillet pour une mise en œuvre à la rentrée 2022, l'article L.916-1 du code de l'éducation a été complété par une phrase ainsi rédigée : « Un décret définit les conditions dans lesquelles l'État peut conclure un contrat à durée indéterminée avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant d'éducation, en vue de poursuivre ses missions. » Si le CDI peut constituer un début de réponse aux problématiques d'une partie des personnels, il ne constitue pas une solution suffisamment ambitieuse, tant pour les personnels que pour les élèves. Le CDI doit amener à une clarification des missions des AED et leur non-chevauchement avec celles des CPE. Les CPE ne sont et ne doivent pas devenir des « chefs de service ». Ils organisent et animent l'équipe de vie scolaire.

Sur tous ces enjeux, la FSU restera fortement mobilisée. Un collectif budgétaire pour le service public d'éducation doit être décidé avant la rentrée 2022. A ce titre la demande de création d'un poste à l'université Panthéon-Assas peut être considérée comme un signal fort. La FSU espère se réjouir que le gouvernement trouve d'urgence, et de manière volontariste, les moyens de créer des emplois en vue de préparer la rentrée prochaine.